

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700
Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF

Dixième session ordinaire

25 – 26 janvier 2007

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/321(X)

**RAPPORT SUR LA SITUATION
AU MOYEN ORIENT ET EN PALESTINE**

I. INTRODUCTION

1. Depuis la dernière Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements qui s'est tenue à Banjul (Gambie), en juin 2006, une série d'événements importants se sont produits dans la région. Parmi ces événements, figurent la détention illégale et continue des prisonniers à Jéricho, l'enlèvement et l'emprisonnement d'un certain nombre de Ministres palestiniens et Membres du Conseil Exécutif, l'escalade militaire Israélienne, et le cycle vicieux de la violence perpétrée contre les Palestiniens, la grande offensive Israélienne qui a abouti au massacre des Palestiniens dans la ville de Beit Hannoun, la poursuite de la construction du mur de la ségrégation ; l'extension des colonies et les mesures prises par Israël pour judaïser la nature de la Ville sainte de "Al Quds", la détérioration continue de la situation économique Palestinienne, la catastrophe humanitaire et ses impacts sur la situation socioéconomique et politique à travers tout le territoire palestinien occupé.

2. Outre ces événements et d'autres développements dans la région, il y a eu la tentative de former un gouvernement d'union nationale ainsi que la fragile trêve entre le Gouvernement israélien et les factions palestiniennes.

II. LES RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

a) la détention illégale continue des prisonniers de Jéricho et des Ministres et Membres de Conseil Législatif palestinien :

3. Le Gouvernement Israélien continue de détenir illégalement 22 Ministres palestiniens du Conseil législatif, sans procès ni faits retenus contre eux. Cette détention est une grave violation du droit international humanitaire et un obstacle évident aux efforts en cours en vue de reprendre le processus de paix dans la région. De plus, Israël continue d'ignorer tous les appels des Autorités palestiniennes et de la Communauté internationale afin de libérer les détenus palestiniens, en particulier Ahmad Sa'adat, membre élu du Conseil législatif et Secrétaire Général du FPLP et qui a été enlevé de la prison de Jéricho en mi-2005.

4. Les dirigeants palestiniens ont, pour leur part, lancé un appel à la Communauté internationale par le biais du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour qu'elle assure la protection internationale du peuple Palestinien qui est l'objet d'une guerre génocidaire de la part d'Israël et d'une agression de grande envergure en violation de tous les principes des droits de l'homme ; du droit à la liberté et à l'autodétermination.

5. L'Autorité palestinienne et la Communauté internationale ont vigoureusement condamné les arrestations illégales Israéliennes et la détention de plus de 9500 Palestiniens, en particulier, la détention des Ministres et des Membres de Parlement et ont demandé leur libération.

b) **L'escalade militaire Israélienne et le cercle vicieux de la violence contre les Palestiniens :**

6. Israël continue, en fait et ce malgré le retrait de ses forces et l'évacuation des colonies de Gaza, de contrôler Gaza, compromettant ainsi les efforts déployés par l'Autorité Palestinienne pour gouverner, aggravant donc la crise humanitaire qui s'empire de jour en jour.

7. Israël, dans le cadre d'une démonstration concertée de son contrôle militaire, a depuis juin 2006 intensifié son offensive contre la ville de Gaza, en utilisant des mesures intempestives et disproportionnés visant à terroriser la population de Gaza, ce qui constituent de graves violations des accords conclus entre les parties et des crimes de guerre.

8. Israël a, depuis le mois de Juillet dernier et jusqu'au 28 Novembre, lancé une offensive militaire de grande envergure contre les territoires palestiniens, en particulier dans la Bande de Gaza, faisant plus de 400 civils tués et plus de 1000 personnes blessées. Outre d'autres actes d'agression et de destruction généralisée des biens publics et privés, l'armée israélienne a effectué plusieurs attaques y compris des raids aériens à l'aide de F 16 et d'hélicoptères, procédé à l'arrestation de 112 Palestiniens, démoli des maisons appartenant à des palestiniens, lancé plusieurs attaques contre des biens palestiniens publics et privés, dont la plupart sont utilisés à des fins civiles. Ces incidents ont également entraîné la destruction de trois importants ponts, la division du Gaza en trois entités isolées, et ont causé des dégâts aux institutions gouvernementales telles que le Ministère des Affaires étrangères et les bâtiments de l'Université islamique.

9. Durant cette période, l'armée israélienne a en outre détruit la seule centrale électrique dans Gaza qui fournit de l'électricité à 60%de la population. En conséquence, la fourniture de l'électricité à 1,5 million de personnes vivant à Gaza a été sérieusement perturbée. Le manque d'électricité a également empêché les hôpitaux de fournir les services hospitaliers, et paralysé les installations d'alimentation et de gestion de l'eau, ainsi que d'autres institutions du service public. La réparation de la centrale électrique et le rétablissement de la fourniture de l'électricité prendront des mois et coûteront des millions de dollars, bien qu'à présent des travaux de maintenance aient déjà partiellement débuté dans certaines régions.

10. Israël a, en maintes occasions, et en plus des attaques perpétrées contre les civils et les infrastructures civiles, fermé le point de passage de Rafah laissant des milliers de Palestiniens de l'autre coté de la frontière Egyptienne, dont sept sont décédés en attendant plusieurs jours sans abris et sans eau. Même si Israël a accepté de rouvrir la frontière pour un mouvement limité et ce pour une durée de quatre heures et demi par jour afin de permettre à des milliers de Palestiniens de retourner chez eux, le passage de Rafah qui reste le seul point d'entrée et de sortie à partir de Gaza, a été maintenu fermé, piégeant ainsi 1,4 million de Palestiniens qui vivent dans la ville.

11. Les avions de combats F 16 israélien ont souvent franchi le mur du son, brisant ainsi les vitres des habitations des civils palestiniens et causant des dégâts

psychologiques indescriptibles à la population civile, dont une grande majorité a moins de 15 ans.

12. Les récentes activités militaires israélienne menées à Gaza, ont causé le déplacement d'au moins 5000 Palestiniens des régions de Ashoka Beit Hanoun et Beit Lahia. L'armée Israélienne a également maintenue pendant un moment une zone de feu à volonté sur la bande au nord de Gaza de 9,5 Km², menaçant ainsi d'ouvrir le feu sur toute personne se trouvant dans cette zone.

13. Israël a continué, par ailleurs, sa politique de morcellement des territoires palestiniens, par la construction du mur d'annexion et l'expansion des colonies illégales en Cisjordanie, l'isolement de Jérusalem Est, entre autres mesures préjudiciables qui compromettent le processus de paix et toutes négociations sur un probable statut final. La dernière vague d'assauts militaires Israéliens contre la Bande de Gaza au cours des derniers mois a coûté la vie à 400 Palestiniens et constitue une agression caractérisée contre les Palestiniens.

14. Sur le plan politique, la politique d'unilatéralisme suivie par Israël résume les échecs de la politique globale menée envers les Palestiniens, alors qu'une solution négociée sur des bases légales déjà existantes, est la seule option viable, tout particulièrement le retrait d'Israël aux frontières de juin 1967, conformément à la résolution 242 des Nations Unies.

15. La Communauté Internationale a continué à condamner tous ces crimes commis par l'armée Israélienne contre les civils palestiniens dans le nord de la Bande de Gaza et en Cisjordanie, où au moins 4750 Palestiniens ont été tués au cours des six dernières années de l'Intifada, plus de 30800 Palestiniens blessés dont 3530 sont handicapés à vie.

c) La grande offensive Israélienne et le massacre de Palestiniens dans la ville de Beit Hanoun.

16. Les Forces d'Occupation Israélienne (FOI) ont lancé, à Beit Hanoun le secteur nord de Gaza, une attaque et une incursion offensive de six jours dans le cadre d'une opération des FOI dénommée " Nuages d'Automnes". Le nombre de victimes s'élève à 60 hommes, femmes et enfants tués, dont 16 sont des membres de la même famille, et au moins 260 blessés dont plus de 40 sont dans un état critique, et dont la plupart étaient des civils sans armes. L'attaque a, en outre, entamé l'arrestation de nombreuses personnes après l'imposition d'un couvre feu rigoureux sur la ville. Les forces d'occupation Israéliennes ont imposé la fermeture complète et hermétique de la ville, ce qui a causé la détérioration des conditions de vie déjà désastreuses en raison de l'interruption des services de base, tels que l'électricité, l'alimentation en eau et la destruction des infrastructures de base.

17. La Communauté Internationale a condamné cette agression brutale ainsi que l'attaque de l'artillerie israélienne contre Beit Hanoun à un moment où ses officiers savaient ou auraient du savoir que le risque de tuer des civils était plus grand que tout avantage militaire réel.

18. La décision prise par les Ministres des Affaires étrangères des nations arabes lors de leur réunion d'urgence qui s'est tenue au Caire le 13 Novembre est d'une importance particulière, puisqu'elle permis de briser immédiatement l'embargo sur l'aide au peuple Palestinien. Ils ont exprimé leur vif mécontentement à propos du veto des Etats-Unis au Conseil de Sécurité des Nations Unies contre la motion Arabe condamnant les attaques meurtrières de l'artillerie israélienne contre Beit Hanoun et qui a été considéré comme un message d'encouragement à Israël à poursuivre ses agressions contre les palestiniens. Ils ont également demandé une conférence pour la paix à laquelle participeront les pays arabes, Israël et les Etats membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies en vue de trouver une solution globale et équitable au conflit Israélo-Arabe. Ils ont également appelé au lancement d'une enquête Internationale sur les massacres de Beit Hanoun et sur les violations israéliennes contre les civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés ainsi que le déploiement de troupes internationales pour protéger le peuple palestinien. En outre, le Conseil des Droits de l'Homme a été invité à convoquer d'urgence une réunion pour examiner les violations israéliennes contre les palestiniens. Le Conseil des droits de l'homme a également condamné les attaques israéliennes et leurs conséquences.

19. L'Assemblée Générale des Nations Unies lors de sa session spéciale d'urgence sur "**Les Actions israéliennes Illégales Perpétrées dans Jérusalem Est et dans le Reste des Territoires Occupés** " a, dans son écrasante majorité adopté une résolution qui demande une mission d'enquête des Nations Unies au Moyen Orient afin d'examiner les attaques israéliennes contre Beit Hanoun. La majorité des pays, y compris tous les membres de l'Union européenne, ont voté en faveur de cette mesure. Cependant les Etats-Unis et Israël faisaient partie des sept nations qui ont voté contre la résolution. Le projet présenté à l'Assemblée condamnant les massacres et exigeant "l'arrêt immédiat des incursions militaires et de tous les actes de violence, de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction entre les parties palestinienne et israélienne, y compris les exécutions extrajudiciaires, le bombardement des régions civiles palestiniennes, les raids aériens et le lancement de roquettes". Ceci s'est produit après l'adoption par le Conseil des Droits de l'Homme basé à Genève d'une résolution qui condamnait également les massacres et qui a envoyé une mission d'enquête dans la région.

20. L'UA a de son côté, publié un communiqué de presse condamnant l'attaque ignoble de Beit Hanoun par les Forces israéliennes. Elle a également lancé un appel au Gouvernement d'Israel pour qu'il cesse immédiatement tous ses actes d'agression et aux membres du Quartet pour qu'ils persuadent les Parties de retourner à la table des négociations afin de faciliter la mise en œuvre de la Feuille de Route pour l'indépendance et la souveraineté nationale du peuple palestinien.

d) **la détérioration constante de la situation économique du peuple palestinien et la catastrophe humanitaire dans les territoires palestiniens occupés**

21. L'asphyxie de l'économie de Gaza a été le catalyseur de la détérioration politique et de l'instabilité de la situation de la Palestine. Les liens sociaux se sont inévitablement affaiblis et fragilisés, et même rompus, du fait que plus de la moitié de

la population est actuellement au chômage et que plus de trois quarts vivent dans la pauvreté.

22. En outre, la crise économique palestinienne s'est détériorée en raison de la politique constante de fermeture que l'autorité d'occupation israélienne mène contre les palestiniens. Israël a rigoureusement limité la circulation des personnes et des biens à destination et en provenance de Gaza, même après son "désengagement" paralysant ainsi l'économie de Gaza et compromettant la capacité de L'autorité palestinienne à générer des recettes fiscales et douanières qui appartiennent à l'Autorité palestinienne (AP) et qui sont retenues par le gouvernement israélien qui représentent 60 pour cent des recettes fiscales de l'Autorité palestinienne (AP). En outre aucun travailleur palestinien n'a été autorisé à traverser le point de passage commercial depuis le 12 Mars 2006. Le passage de Karni, le principal terminal de marchandises est resté fermé depuis le 15 Août 2006 à tous les arrivages, y compris l'aide humanitaire. L'Office de Secours et des Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine et du Proche Orient (UNRWA) a déclaré que la pénurie des denrées alimentaires, de carburant et de matériaux de construction a compromis tous les éléments de leur opérations dans la bande de Gaza. La municipalité de Gaza a besoin en urgence de 30 camions de tuyaux pour améliorer le réseau d'assainissement.

23. Concernant l'industrie de la pêche, elle a été complètement paralysée par l'interdiction totale imposé par les Forces d'Occupation israélienne (FOI) dans les zones de pêches de la Bande de Gaza durant plus de 50 jours. Le Syndicat Général des Pêcheurs a demandé l'assistance de la communauté internationale pour venir en aide aux pêcheurs et à leurs familles. Ces pêcheurs sont environ 5000 à posséder une licence de pêche dans la Bande de Gaza, dont la plupart ont à leur charge des familles nombreuses.

24. Alors que le blocus imposé à l'acheminement de l'assistance humanitaire et financière à l'Autorité palestinienne continue, la situation économique se détériore de jour en jour. En fait, les fonctionnaires du Gouvernement palestinien n'ont pas reçu de salaires pendant les huit derniers mois. Toutes ces pratiques agressives et cette politique brutale ont placé le peuple dans une situation beaucoup plus vulnérable alors que le nombre de pauvres a atteint 75% et que le taux de chômage a dépassé les 50%.

25. Israël prétend que la catastrophe humanitaire et économique que connaît Gaza a une seule et irréversible cause à savoir: la capture par des combattants palestiniens du soldat israélien Gilad Shalit, en Juin dernier, dans une zone de position de l'artillerie qui a bombardé Gaza. En fait Israël a toujours trouvé des raisons pour opprimer, détruire et tuer à Gaza et ce, quelques soient les circonstances.

e) La tentative de former un Gouvernement d'Union nationale

26. Concernant la formation possible d'un Gouvernement d'union nationale, les dirigeants palestiniens ont réitéré la nécessité de former un tel gouvernement afin de protéger et de renforcer l'unité nationale ainsi que les aspirations nationales. Il est également certain que ce Gouvernement aidera à lever le blocus économique qui a

été imposé à l'Autorité palestinienne au début de cette année après que le Hamas ait été élu pour gouverner. A cet effet, le Fatah et le Hamas, les deux principaux partis sont déjà largement parvenus à un accord sur les ministères que chaque parti gèrera.

27. Entre temps, le Président Abbas a rencontré la Secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice à Jericho à la fin du mois de Novembre, et le Fatah avait officiellement exprimé ses doutes sur la possibilité d'un gouvernement d'unité nationale qui d'après lui ne se réalisera jamais. En plus, le Premier Ministre Ismail Haniyyeh avait évoqué les mêmes préoccupations en déclarant que les pourparlers sur l'unité nationale avaient abouti à une impasse au cours de leur dernière étape. Haniyyeh, qui vient de terminer la première partie de sa tournée Arabe et Islamique, reconnaît que certains obstacles et difficultés se trouvent encore sur la voie de la constitution d'un Gouvernement d'union nationale, mais le Premier Ministre a souligné que les pourparlers continueront.

28. Les contradictions politiques internes palestiniennes ont créé une situation sécuritaire particulièrement préoccupante dans les territoires. Des affrontements inter-palestiniens ont eu lieu au cours des derniers mois, qui ont affecté les équilibres déjà fragiles existant au sein des territoires. La conclusion d'un cessez-le-feu a créé les conditions de l'instauration d'un dialogue visant resserrer les rangs palestiniens, sauvegarder l'unité nationale et empêcher la poursuite des affrontements internes.

29. C'est dans ce contexte que des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes ont formulé le document d'entente nationale entre les factions palestiniennes qui sont parvenues aux modalités de former un Gouvernement d'unité nationale censé lever le blocus économique, financier et politique. Mais l'accord sur le programme du Gouvernement national ainsi que sur la distribution des portefeuilles ministériels a mis plusieurs mois entre les représentants du « Hamas » et du « Fatah ». Les deux parties ne sont pas parvenues jusqu'à ce moment à un résultat définitif, ce qui a amené Monsieur Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, pour mettre un terme à la crise, à envisager l'organisation des élections présidentielles et législatives anticipées ; une perspective qui ne fait pas l'unanimité au sein des différentes factions palestiniennes.

f) **La trêve entre Israël est les factions Palestiniennes.**

30. Un développement encourageant a cependant été observé dans la région, c'est le fait qu'Israël est parvenue à un accord sur une trêve avec l'Autorité palestinienne le 28 novembre. Ce récent développement ne peut que susciter de l'espoir. L'accord sur une trêve dans la Bande de Gaza pourrait créer une nouvelle atmosphère dans les relations avec les palestiniens et les deux parties ne doivent en aucun cas laisser cette rare occasion passer sans entreprendre une action positive.

31. La trêve ne pourrait tenir que si elle est appliquée aux deux parties dans la Bande de Gaza et en Cisjordanie. Toute opération militaire en Cisjordanie pourrait affecter la trêve et donc pousser les factions palestiniennes à réagir et vice versa. Cependant l'opération qui a été lancée à l'aube par l'IOF le 4 décembre à Qabatiya, et ce après que la trêve observée à Gaza ait pris effet, s'est soldée par la mort des membres du Comité de Résistance Populaire, ainsi que d'une dame âgée de 55 ans

et était nuisible et inutile. En conséquence, si les deux parties désirent donner une chance au cessez-le-feu, elles doivent observer un maximum de retenue. Toute violation de cette trêve serait contraire aux efforts fournis en vue du renforcement du cessez-le-feu.

g) Les nouvelles initiatives pour relancer le processus de paix

32. Au cours des derniers mois de l'année écoulée, un certain nombre d'initiatives ont été prises, qui visaient à promouvoir le processus de Paix complètement paralysé par l'escalade des hostilités israéliennes sans relâche contre les palestiniens ainsi que par la poursuite du blocus financier et économique instauré contre le gouvernement palestinien.

33. Après les massacres de Beit Hanoun, le veto américain contre le projet de résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies et le blocage du processus de paix, Le Conseil de la Ligue des Etats arabes, au niveau ministériel, a décidé de convoquer une Conférence de paix à laquelle participeraient les parties arabes, Israël et les Etats membres permanents au Conseil de Sécurité pour chercher une solution juste et globale au conflit arabo-israélien et ce conformément aux résolutions internationales pertinentes et au principe de « la terre contre la paix ».

34. En vue de l'organisation de cette Conférence, une délégation ministérielle arabe composée de la Présidence en exercice du Conseil de la Ligue, du membre arabe au Conseil de Sécurité et du Secrétaire général a été formée pour engager les consultations et les contacts nécessaires avec les différentes parties prenantes internationales et en particulier les membres du Quartet et les Etats membres permanents du Conseil de Sécurité afin de poursuivre les démarches en vue de la relance du processus de paix.

35. L'Espagne, la France et l'Italie ont annoncé le lancement d'une nouvelle initiative de paix visant la réalisation d'un cessez-le-feu entre les israéliens et les palestiniens en vue de parvenir à une solution pacifique globale entre les deux parties et ce après que l'escalade de la violence a atteint un niveau qui exige une action urgente de la part de la Communauté internationale. Cette initiative s'articulait autour des points suivants:

- Observer un cessez-le-feu immédiat entre les deux parties.
- Former un gouvernement d'unité nationale accepté par la communauté internationale.
- Echanger des prisonniers de guerre palestiniens contre la libération des trois soldats israéliens dont deux capturés par le Hezbollah sont au Liban et l'autre capturé par les palestiniens se trouve à Gaza.
- Appeler à la convocation d'une Conférence internationale visant l'amorce de négociations entre l'Autorité palestinienne et Le gouvernement israélien.
- Envoyer des forces internationales d'observation dans la bande de Gaza.

36. Israël a refusé les deux initiatives arabe et européenne susmentionnées, mais le premier ministre israélien a surpris tout le monde en annonçant des idées un peu équivoques dans une certaine mesure et qui dépassent certains aspects du conflit en

appelant à l'établissement d'un Etat palestinien jouissant d'une cohérence géographique et ce dans le cadre de négociations directes avec un gouvernement d'unité nationale et partant de la reconnaissance d'Israël et l'approbation des accords signés par l'Autorité nationale outre l'arrêt des actes de violence.

La Situation au Liban

37. En réaction aux agressions israéliennes répétées contre le Liban sud ainsi que face à la persistance de l'occupation israélienne des fermes libanaises de Shebaa, le Hezbollah libanais, a lancé, le 12 juillet 2006, une opération sur les frontières sud limitrophes du Liban. L'opération a fait 8 morts parmi les soldats israéliens ; deux soldats ont été capturés et ramenés par les combattants du Hezbollah dans les territoires libanais dans le but de les échanger contre des prisonniers de guerre libanais détenus dans les prisons israéliennes.

38. A la suite de cette opération, les forces militaires israéliennes ont lancé une offensive de grande envergure contre le Liban. Les hostilités israéliennes ont duré plus d'un mois. Les avions militaires israéliens ont bombardé intensivement les villes et les villages libanais au sud du pays ainsi que la banlieue sud de Beyrouth et la région de la Bekaa. Les bombardements ont détruit des quartiers entiers et fait des centaines de martyrs en majorité des enfants et des femmes ainsi que des milliers de blessés et ce, outre un autre grand nombre de victimes enterrées sous les décombres. Cette agression israélienne a eu des effets particulièrement néfastes tant sur le plan humanitaire que sur l'environnement.

39. Les forces israéliennes ont également détruit de manière systématique l'infrastructure libanaise. Les avions militaires israéliens ont bombardé l'aéroport de Beyrouth, le port, les routes et les ponts, isolant les régions libanaises les unes des autres ainsi que du monde extérieur, ce qui a rendu presque impossible l'arrivée de l'aide humanitaire et du matériel de secours. De plus, Israël a refusé les appels à une trêve humanitaire afin que soient acheminés les médicaments et les provisions vers ceux qui en avaient besoin.

40. Au surplus, certaines parties ont exercé des pressions empêchant Le Conseil de Sécurité des Nations Unies d'adopter une résolution stipulant un cessez-le-feu immédiat. La résolution n'a été adoptée qu'après plus d'un mois d'opérations militaires israéliennes. Dans sa résolution 1701, le Conseil de Sécurité a appelé à une cessation complète de toutes les hostilités de la part du Hezbollah et d'Israël. Le Conseil a également appelé le Gouvernement libanais et l'UNIFIL à déployer leurs forces ensemble au sud. Quant au Gouvernement israélien, la Résolution a exhorté le gouvernement israélien à retirer toutes ses forces du Liban Sud parallèlement avec le début du déploiement des forces libanaises et onusiennes.

41. Le fossé s'est creusé davantage entre les forces politiques libanaises sur fond de l'application de la Résolution 1559 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sur le départ des forces syriennes du Liban ainsi que sur le démantèlement des milices militaires, le tracé des frontières syro-libanaises dans les fermes de Shebaa occupées par Israël, ainsi que le retrait des ministres chiites du Gouvernement avant la ratification de l'accord sur la création du tribunal international.

42. Dans la foulée de cette escalade, le Hezbollah et ses alliés ont appelé à former un gouvernement d'unité nationale, à organiser des élections anticipées ou à manifester dans les rues sans relâche jusqu'à ce que le gouvernement réponde favorablement à ces revendications.

Recommandations

Le présent rapport appelle les recommandations suivantes :

- Appuyer le peuple palestinien et lui réitérer sa solidarité dans sa lutte légitime tout en refusant la politique du fait accompli adoptée par Israël dans les territoires palestiniens occupés et en soulignant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant avec, comme capitale, Al-Quds ainsi que la cessation immédiate de la construction du mur isolateur et des implantations qui constituent une violation flagrante des droits palestiniens.
- Condamner les agressions israéliennes militaires par air, par mer et par terre ainsi que la détention d'un nombre de ministres et de députés palestiniens tout en appelant à les libérer. Condamner également le massacre de Beit Hanoun qui a fait 20 morts, des civils de la même famille ainsi que tous les assassinats des civils quoiqu'ils soient palestiniens ou israéliens.
- Agir de concert avec la communauté internationale pour résoudre la crise financière dont souffre actuellement le peuple palestinien tout en exhortant le Quartet à offrir toute sorte de subventions au peuple palestinien et à ne pas le punir pour ses choix démocratiques.
- Agir sans faille afin de créer un climat propice à la reprise des négociations de paix entre palestiniens et Israéliens d'autant plus que les deux parties sont parvenues à une accalmie marquée par un cessez-le-feu entre elles.
- Exhorter toutes les parties internationales concernées par la question libanaise à agir en vue du renforcement de la stabilité intérieure de ce pays et à offrir toute sorte d'aide au peuple libanais surtout dans les régions sérieusement touchées par la destruction occasionnée par l'armée israélienne pendant la dernière guerre israélienne contre Le Liban.
- Exhorter la Communauté internationale à agir pour la reprise des négociations de la paix afin que soient mis un terme à l'occupation israélienne du plateau du Golan Syrien et des fermes de Shebaa.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2007

Report on the situation in the Middle East and Palestine

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4443>

Downloaded from African Union Common Repository